

**AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION CONSTITUTIVE  
DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE  
ET LA LIVRAISON DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES**

L'an deux mil vingt-cinq le 10 septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le trois septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à Mme Michelle VILLIEN), FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Bernard HANRARD)

MM BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

Absente :

Mme MARTINOD Marie.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 5

Le Président explique que la Communauté de communes Les Versants d'Aime et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) souhaitent lancer un marché public pour la fourniture et la livraison de carburants et combustibles pour le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La mise en place d'un groupement de commandes permettrait d'optimiser la mise en concurrence et de rationaliser les coûts en mutualisant les besoins des deux structures.

Le Président propose que la Communauté de communes Les Versants d'Aime soit désignée mandataire et coordonnateur du groupement de commandes et en cette qualité soit chargée des missions suivantes :

- Assister le CIAS dans la définition de ses besoins ;
- Élaborer le dossier de consultation en fonction des besoins définis par les membres du groupement ;
- Assurer l'ensemble des procédures de passation du marché public (publication, analyse des candidatures et des offres, convocation de la CAO si nécessaire, notification, attribution...)
- Transmettre au CIAS les documents nécessaires à l'exécution du marché en ce qui le concerne,
- Représenter en justice le groupement de commandes en cas de recours ou litiges relatifs à la passation du marché.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique,

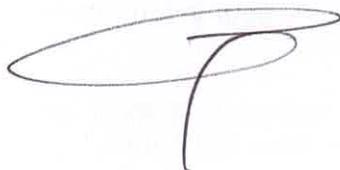
APPROUVE la convention constitutive de groupement de commandes.

AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que toute pièce découlant de la présente.

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 10 SEPTEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX